

Conditions générales

La dernière version des conditions générales en vigueur est publiée sur le site internet www.lesitrad.fr

Validité de la commande.

Les parties sont engagées sur les conditions particulières et générales du contrat lorsqu'il a été approuvé par le client et par LESITRAD. Pour LESITRAD, cet accord résulte seulement de la signature d'une personne habilitée à engager la société, ou d'une confirmation d'acceptation par mail de la part du client.

Exécution de la commande.

LESITRAD s'engage à exécuter les travaux conformément aux règles de l'art. Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur ; en cas de dépassement, les parties peuvent soit faire application du paragraphe "résiliation", soit appliquer une pénalité égale à celle stipulée en raison des retards de paiements.

Confidentialité et propriété des résultats.

LESITRAD considère comme strictement confidentiels, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du client, à compter du paiement intégral de la prestation et le client pourra en disposer comme il l'entend. LESITRAD s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du client, ou devant une autorité administrative ou judiciaire. Cela ne s'oppose pas au réemploi éventuel par LESITRAD de la, ou d'une méthodologie utilisée pour obtenir des résultats similaires, ou aux droits d'auteur. Dans le cas des traductions, le client déclare en outre disposer des droits sur les documents à faire traduire.

Prix, modalités de paiement et de facturation.

Le prix de la commande est celui indiqué aux conditions particulières. Il peut être stipulé sous forme de forfait ou bien sous forme de modalités de calcul précisant des taux horaires ou journaliers ou encore sous forme de taux de rémunération basés sur des valeurs de référence définies en commun. Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant à la commande. TVA non applicable, art.293-B du CGI.

Les factures sont adressées au service désigné par le client et rappellent l'objet du contrat. Sauf stipulations contraires, le règlement des factures doit être effectué comptant à réception de facture. Lorsque le règlement n'est pas réceptionné dans le délai convenu, LESITRAD est en droit de poursuivre le recouvrement du principal et des intérêts de retard facturés et calculés de la date de la facture à la date du paiement effectif, sur la base de 1,5% du montant impayé par mois de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ à partir du 1/1/2013.

Responsabilités.

LESITRAD déclare être assuré en responsabilité civile contractuelle auprès de la compagnie CHARTIS suivant police N° 7.950.950/RD0004289T. LESITRAD limite sa responsabilité résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations décrites au présent contrat à un montant égal au plafond annuel par sinistre défini par la police en vigueur à la date de la souscription du contrat, et au maximum au montant des sommes versées pour la prestation par le client en cas de non-couverture ou couverture partielle par la police d'assurance. Le client accepte cette limitation quelle que soit la cause de sa réclamation, et renonce, en outre, à réclamer à LESITRAD la part de franchise qui excéderait le total des sommes versées par le client en exécution du contrat. Le client accepte cette limitation quelle que soit la cause de sa réclamation. Le client déclare ne pas faire l'objet d'une des exclusions du contrat d'assurance disponibles chez l'assureur et sur le site internet de LESITRAD (Adresse <http://lesitrad.fr/informations-legales-LESITRAD.html>).

Concernant les prestations informatiques, le client déclare avoir en sa possession des sauvegardes de ses données, et de ne pas rechercher de responsabilité chez LESITRAD en cas de perte de données. Une demande de d'installation/ réinstallation de logiciel présuppose une licence valide de la part du client. Une telle licence peut éventuellement être achetée pour le client par/chez LESITRAD.

Concernant les traductions, même si le plus grand soin est apporté à la traduction, notamment l'exactitude des termes techniques, conformément à la SFT (Société Française de Traduction), la cohérence technique du texte final relève de la seule responsabilité du Client, sans désaccord manifesté par écrit, la prestation est considérée comme dument exécutée 10 jours après la livraison, et en aucun cas, le LESITRAD ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style, une relecture finale par une ou plusieurs personnes de langue cible maternelle et spécialistes du domaine étant dans tous les cas fortement recommandée.

Résiliation hors faute.

La résiliation se notifie par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle ne peut intervenir en cours de contrat à l'initiative de LESITRAD qu'en cas de force majeure. Un cas de maladie suspend l'exécution du contrat et proroge sa durée. Le client peut néanmoins interrompre le contrat s'il constate que l'exécution de la mission est interrompue depuis plus d'un mois, sans que LESITRAD lui ait justifié d'un motif de suspension momentané de l'exécution de la mission, tel que maladie d'une durée inférieure à 3 mois, invalidité temporaire d'une durée inférieure à quatre mois, ou autre cas de force majeure.

Les sommes perçues et celles facturées par LESITRAD pour les travaux déjà effectués lui demeureront acquises. Après résiliation, le client pourra faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

Référencement.

Le client autorise LESITRAD à inscrire les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat au nombre de leurs références.

Droit applicable et attribution de compétences. Interprétation du contrat

La loi du présent contrat est la loi française. Les litiges relatifs à la formation, l'interprétation et l'exécution des commandes, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, sont soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Pontoise lieu du siège social de LESITRAD. La convention de Vienne de 1980, relative aux contrats internationaux de vente de marchandises est exclue. Le présent contrat et ses annexes contiennent tous les engagements des parties ; les correspondances, offres ou propositions antérieures à la présente commande sont considérées comme non-avenues et ne peuvent être utilisées pour l'interprétation du contrat.